



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14

Fax. 01.64.95.20.99

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Henri-Alexandre TESSIER, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphanie LE VEZU, M. Dominique VAURY, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Patrick BRUNEAU, Mme Christel THIROUIN, M. Cédric CHIHANE, M. Jacques DRAPPIER, M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU, M. Alain LAJUGIE, M. Daniel PLENOIS, Mme Claire LECONTE, Mme Patricia ANIECOLE, Mme Liliane BRUNIAUX, M. Franck THEVRET, Mme Naïma SIFER (arrivée en cours de séance).

ABSENTS EXCUSES :

Mme Véronique LATOUR qui a donné pouvoir à Mme Barbara BERTHEAU
M. Pascal MABIRE qui a donné pouvoir à M. Patrick BRUNEAU
M. Harry FRANCOISE qui a donné pouvoir à Mme Christel THIROUIN
M. Ludovic FRANC qui a donné pouvoir à M. Jacques DRAPPIER
M. Yves GUESDON qui a donné pouvoir à Mme Liliane BRUNIAUX
François DESFORGES qui a donné pouvoir à M. Franck THEVRET
M. Samir AISSANI
Mme Nathalie MARCHAND
Mme Laetitia SIGNORET

M. le Maire a procédé à l'appel des membres et a ouvert la séance.

Il a ensuite désigné un secrétaire de séance. Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant de poursuivre, ce dernier a indiqué qu'en raison d'une maintenance sur l'application permettant de voter par voie électronique, il serait procédé au vote à main levée.

Il a ensuite poursuivi avec l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019
- 2 - Validation du projet social de l'Espace Simone Veil
- 3 - Valeurs irrécouvrables
- 4 - Subvention exceptionnelle au profit de l'association Lumière des Cinés

5 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande d'étude des aires d'alimentation de captage piloté par le SIARJA

6 - Divers

2019-06-01
APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

M. le Maire a invité l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2019.

2019-06-02
VALIDATION DU PROJET SOCIAL DE L'ESPACE SIMONE VEIL

Après que Madame Naïma SIFER ait pris part au débat,

M. le Maire rappelle qu'en partenariat avec les habitants, les centres sociaux ont pour objectifs d'améliorer la vie quotidienne des résidents, de faire entendre leur parole et de promouvoir le lien social et l'appropriation collective de la ville. C'est un partenaire des initiatives des habitants lorsque celles-ci permettent de développer le dialogue et les échanges entre eux.

A l'issue de cette introduction, M. le Maire a privilégié l'intervention de Mme Anne-Sophie FROMENT, directrice de l'Espace Simone Veil, pour présenter le projet social de la ville. A cet effet, la séance a été suspendue.

Celle-ci indique qu'un projet social est une feuille de route qui valide les actions proposées pour et avec les habitants du territoire, et qui ouvre droit à un financement spécifique de la Caisse d'Allocations Familiales appelé « prestation de service d'animation globale et de coordination ».

Elle précise que le projet social permet d'interroger l'environnement via un diagnostic et de définir les axes dont découle ensuite un plan d'action.

Elle rappelle ensuite l'historique de la structure qui abritait des douches municipales, puis la PMI et un service d'aide à domicile pour les séniors. Elle soulève la particularité du bâtiment, qui a toujours été un lieu de rencontre entre les habitants.

La Directrice poursuit et présente l'organisation de la structure et ses différents secteurs que sont la MSAP, la jeunesse, les séniors et le Relai d'Assistants Maternelles (service de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne).

Elle déroule ensuite l'organigramme composé du Maire, de la directrice, d'un agent d'accueil, d'un agent de développement social, d'un médiateur jeunesse et d'un agent polyvalent en charge du minibus sénior.

Elle précise que la zone d'influence du centre social s'arrête à la Commune contrairement à la MSAP qui reste à disposition de tous les publics même situés dans les villes limitrophes.

Elle cite ensuite les nombreux partenaires de la structure que sont la CAF, la mission locale, la maison des Solidarités, les associations angervilloises telles que l'AARA, le club LEA, Essonne mobilités, la Rose des Vents, la Maison de la Justice et du Droit...

Mme FROMENT dresse le bilan des actions qui ont commencé à être mises en place telles que les repas partenaires qui fonctionnent très bien, le minibus apprécié des séniors, le projet Antilles qui a permis de reverser une belle somme d'argent à la Croix Rouge Française Martinique et les newsletters qui ont été abandonnées au profit d'outils de communication plus intéressants.

Après avoir pris la parole, M. Pierre BONNEAU souhaite avoir des précisions sur l'action repas partenaires. Mme Anne-Sophie FROMENT indique qu'il s'agit d'un repas participatif auquel les partenaires de la structure sont conviés pour tisser du lien et prendre le temps d'échanger autour d'un moment convivial.

Elle présente ensuite les actions phares qui sont actuellement en cours telles que l'alphabétisation qui commence à trouver son public, la café des parents qui est un véritable succès et elle remercie par ailleurs Mme Naïma SIFER qui a été un formidable réseau auprès des parents permettant de constituer un groupe moteur, les actions jeunesse devenues incontournables et les sorties seniors très appréciées également.

Mme Anne-Sophie FROMENT passe ensuite à la méthodologie qui permet d'élaborer un projet social. Il s'agit du diagnostic partagé. Elle explique que certaines données sont essentielles pour dresser le diagnostic. Il existe les données « froides » correspondant aux chiffres statistiques de la CAF et de l'INSEE. Ces données indiquent une population en hausse, la venue de nouveaux habitants, une forte représentation des familles monoparentales, des fragilités économiques croissantes et une problématique des transports.

Parallèlement aux données froides, le diagnostic recueille des données chaudes correspondant au sondage des habitants via la diffusion d'un questionnaire et aux retours informels des administrés.

Ces données chaudes révèlent les points forts et les points faibles de la ville vus par les habitants et leurs attentes vis-à-vis du centre social.

La directrice poursuit la méthodologie avec la présentation de la méthode AFOM qui permet de poser les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces relevés qui se résument comme suit :

Atouts :

- Un nombre d'usagers en hausse
- Un groupe moteur constitué
- Un lieu ressource reconnu par les habitants et les partenaires,
- Une commune dynamique dans tous les secteurs
- Un réseau et un maillage partenarial de territoire important

Faiblesses :

- Une population active que le centre social ne touche pas
- Des moyens organisationnels humains limités
- Une structure en « 4 morceaux »

Opportunités :

- Une nouvelle population qui fréquente le centre : les familles
- Des temps forts à construire en partenariat
- Une cohésion d'équipe à développer

Menaces :

- Une commune isolée géographiquement
- Un manque de moyens de transport vers les bassins d'emploi
- Des familles isolées et fragiles

Elle donne ensuite les constats et les problématiques tirés de ce diagnostic :

- les habitants sont en demande de lien social, l'offre d'activité liée à la parentalité est insuffisante
- les transports sont peu nombreux et la mobilité est réduite sur le territoire
- Nous touchons peu les Angervillois actifs ainsi que les familles.

Mme Anne-Sophie FROMENT présente ensuite l'arbre à objectifs construit à partir des constats et des problématiques. Celui-ci comprend notamment les actions mises en place pour répondre aux besoins identifiés tels que le café des parents, les sorties familles en partenariat avec les partenaires famille, la remise en niveau en français, les ateliers informatiques pour tous, des horaires adaptés avec une nocturne par semaine...

Après reprise de la séance, M. le Maire rappelle que le centre social d'Angerville est le premier centre social rural du Département et le premier dans une commune de moins de 7 000 habitants. Il précise que globalement les centres sociaux sont développés dans des communes de plus de 20 000 habitants, c'est pourquoi il convient que cet espace soit personnalisé et qu'il reste un lieu d'accueil et d'échange.

Il remercie ensuite Mme FROMENT et son équipe, qu'elle a su fédérer, pour ce travail qui permet d'avoir un véritable pivot de la mise en œuvre de ce vivre ensemble pour lutter contre la dépersonnalisation, l'individualisme et rompre l'isolement. Telles seront les missions de l'Espace Simone Veil. Il rappelle par ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un bureau de bienfaisance mais bien d'un lieu de vie, d'un espace où MSAP, jeunesse, seniors, familles, enfance forment un tout et qui tend à devenir la maison des citoyens.

Il explique par ailleurs que les administrés ne voient plus la mairie, qui en théorie joue le rôle de maison des citoyens, comme un lieu d'initiative et de partage mais comme un lieu de démarches administratives. Ce fait s'explique par l'évolution de la population d'Angerville, qui pour partie, vient de villes très urbanisées face aux « natifs » qui sont de moins en moins nombreux. Il souligne le risque de fracture qu'il convient d'essayer de corriger en accompagnant cette notion de vivre ensemble et de construction collective.

Il rappelle que le tissu associatif a du mal à se renouveler, que cette tendance s'observe depuis 10 ans et que la perte des associations engendrerait l'affaiblissement de l'attractivité de la Ville.

Il souligne également la difficulté d'impliquer certains quartiers dans la vie locale même lors de manifestations organisées par la mairie. L'Espace Simone Veil est donc l'outil qui doit jouer ce rôle de maison des citoyens et doit être l'élément déclencheur pour rassembler et inviter les administrés à s'investir dans leur ville et dans les associations.

Il rappelle que ce projet est expérimental pour la ville mais aussi pour la CAF, que la ville d'Angerville rencontre les mêmes difficultés que certaines grandes villes comme Etampes mais ne rentre dans aucun dispositif type quartiers prioritaires qui permet de bénéficier d'un accompagnement massif des pouvoirs publics pour corriger les inégalités. Il affirme que les élus ont toutefois le devoir d'agir par la mise en œuvre de politique en faveur des habitants pour faire d'Angerville une ville unie, c'est tout le rôle de l'Espace Simone Veil.

Mme Naïma SIFER après avoir pris la parole, suggère de faire un travail de communication sur toute l'offre de services et d'activités de l'Espace Simone Veil par la distribution d'une plaquette afin d'informer les administrés, qui pour certains, ignorent ce qu'il se passe au sein de ce bâtiment.

M. le Maire indique que beaucoup de communication est faite que les administrés ne lisent pas. Il ajoute que l'objectif de l'Espace Simone Veil c'est avant tout de faire venir les habitants et de créer du lien, par conséquent, les rencontres informelles, le « bouche à oreille », les actions culturelles qui s'y déroulent, doivent être les vecteurs principaux de communication.

Mme Barbara BERTHEAU complète et souligne qu'il appartient aux administrés d'aller chercher l'information et d'être dans une démarche participative et non passive.

M. Dominique VAURY souhaite ajouter qu'effectivement l'aspect négatif de la connotation « centre social » peut freiner les administrés mais il constate qu'une fois rendu sur place, les retours sont positifs. Il juge que les ateliers et les expositions culturelles sont un bon moyen de renvoyer une image positive des actions de l'Espace Simone Veil.

M. le Maire complète en indiquant que les ateliers proposés et toutes les actions menées sont à destination de tous les publics qu'ils rencontrent des difficultés ou non.

M. Cédric CHIHANE indique ne pas être inquiet sur le devenir de la structure, il est convaincu que les administrés vont s'approprier les lieux, tout comme cela a été pour la jeunesse.

Mme Frédéricque SABOURIN-MICHEL ajoute qu'on observe une montée en puissance avec une équipe soudée et accueillante qui donne envie de s'intéresser à cet espace. Il y a un noyau fort de l'équipe qui fait que ça fonctionne.

M. le Maire ajoute que le fait d'avoir réussi à attirer les personnes âgées, qui n'est pas le public des plus faciles à toucher, est une petite victoire. Charge à eux maintenant de s'emparer de l'outil et d'être force de propositions, c'est aussi la preuve que cette structure est ouverte à tous.

A l'issue des échanges, M. le Maire a proposé à l'assemblée d'entériner le projet social.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** le projet social de l'Espace Simone Veil annexé à la présente

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision

2019-06-03
VALEURS IRRECOURVABLES

M. le Maire a poursuivi l'ordre du jour et a donné la parole à Madame Patricia AMBROSIO-TADI qui rappelle que les valeurs irrécouvrables correspondent à des titres de recettes émis par la collectivité dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme malgré les démarches effectuées par la trésorerie.

Elle indique que la demande d'admission en non-valeur transmis par la Trésorerie d'Etampes en charge du recouvrement fait état d'un montant total de 3 075.10 € correspondant à des titres inférieurs au seuil de poursuite et à des combinaisons infructueuses d'actes sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017.

A l'issue de cet exposé et après avoir repris la parole, M. le Maire indique que c'est une somme mais que celle-ci reste bien inférieure à certaines valeurs irrécouvrables acceptées il y a quelques années.

Il précise qu'il y aura toujours des impayés mais que le maximum est mis en œuvre pour faciliter et optimiser le recouvrement avec des outils qui sont mis en place et qui ont fait leur preuve comme le portail famille, le paiement en ligne... A titre d'indication il informe, qu'auparavant, la collectivité se voyait accepter des valeurs irrécouvrables de l'ordre de 8 000 €.

A l'issue de cette intervention, il a soumis cette décision aux votes.

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prise en charge des valeurs irrécouvrables présentées pour la somme de 3 075.10 € qui seront imputées sur le budget principal de la commune.

2019 – 06 – 04
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LUMIERE DES CINES

M. le Maire expose que l'association Lumière des Cinés est intervenue à deux reprises sur la commune d'Angerville. C'est elle qui a mené, aux côtés des jeunes angervillois, le premier court métrage et le moyen métrage « Destiné » et « le Plan ». Ces deux projets ont permis de faire émerger des talents locaux, dont la ville peut être fière, dont un, en la personne de Rokaya AMRIBET, figure de proue des deux films. Elle a été repérée par Mme Maria Machado-Dubillard via l'association Lumière des Cinés, qui est une très grande actrice et qui continue à apporter ses conseils aux jeunes qui souhaitent faire de la scène leur métier.

Il indique que cette jeune comédienne a été choisie pour interpréter l'un des rôles principaux dans la pièce de théâtre Naïves Hirondelles.

Il précise que cette production a été soutenue par la ville et par l'agglomération par la mise à disposition de la salle polyvalente d'Angerville et du théâtre d'Etampes pour les répétitions. Des représentations ont été données en ces deux lieux permettant ainsi aux jeunes de s'ouvrir et de découvrir l'univers de cette pièce de théâtre.

Il annonce que cette même pièce a été sélectionnée pour participer au prestigieux festival d'Avignon « IF – Les Avignonnais font leur festival » auquel trois représentations seront données. Il informe que sur les 500 projets de spectacles qui ont été présentés, cinq ont été sélectionnés dont la création Naïves Hirondelles.

M. le Maire indique que cette troupe va donc partir en Avignon accompagné de Lumière des Cinés pour faire leur représentation mais aussi pour découvrir les métiers de la création artistique (mise en scène, lumière, production) et travailler sur un documentaire-court sur « Naïves Hirondelles à Avignon » et les coulisses d'un festival dont une présentation sera donnée à Angerville.

Il informe que l'agglomération a également souhaité soutenir cette action en allouant une enveloppe de 3 000 € et propose que la ville d'Angerville puisse-t-elle aussi apporter une aide financière en accompagnement à l'émergence d'un talent angervillois mais aussi pour soutenir globalement toute la démarche et marquer la reconnaissance de la ville pour cette association.

Avant de laisser la parole à l'adjoint en charge de la jeunesse, M. le Maire donne les dates des représentations qui se dérouleront les 11, 12 et 13 juillet prochain.

Pour compléter les propos de M. le Maire, M. Cédric CHIHANE informe l'assemblée qu'une deuxième angervilloise doit également participer à ce festival.

Il ajoute qu'un nouveau partenariat doit avoir lieu avec l'association Lumière des Cinés avec la création d'un film sur le thème du harcèlement scolaire, projet qui doit être présenté au jury tremplin citoyen en fin d'année.

Après avoir pris la parole, M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € et soumet cette décision aux votes de l'assemblée.

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 000 € au profit de l'association Lumière des Cinés

2019-06-05

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ETUDES DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE ET DEFINITION DE PLANS D'ACTION PILOTÉ PAR LE SIARJA

M. le Maire rappelle que par délibération 2018-07-03 du 11 septembre 2018, le Conseil municipal a décidé d'engager la ville dans le groupement de commande porté par le SIARJA (Syndicat mixte pour l'Aménagement et l'entretien de la Rivière de la Juine et ses Affluents) pour la réalisation des études des aires d'alimentation de captage et définition de plans d'actions.

Conformément à la convention d'adhésion au groupement de commande, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour participer à la commission d'appel d'offres.

Il informe que la composition des commissions d'appel d'offres des groupements de commandes est prévue par les dispositions de l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales qui stipule :

Lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux autre qu'un établissement public social ou médico-social ou qu'un office public de l'habitat, il est institué une commission d'appel d'offre composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offre de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offre.

Il rappelle que M. Patrick BRUNEAU, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Jacques DRAPPIER, Mme Naïma SIFER et M. Yves GUESDON sont membres de la commission d'appel d'offres instituée au sein du Conseil municipal par délibération 2014-04-04.

Après avoir recueilli les candidatures, M. Patrick BRUNEAU a été désigné en qualité de représentant titulaire et Mme Patricia AMBROSIO-TADI en qualité de représentant suppléant de la commission d'appel d'offre du groupement de commande des études des aires d'alimentation de captage et définition des plans d'action.

DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoirs accordés à M. le Maire, les décisions suivantes ont été prises :

2019-023 : Demande de subvention auprès du SIEGE pour l'acquisition de dalles LED pour l'éclairage intérieur et pour l'acquisition d'ampoules LED pour l'éclairage public

Subvention sollicitée à hauteur maximum

2019-024: Marché de travaux pour la rénovation du Gymnase Gabriel THIROUIN

N° lot	Désignation	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
1	Bardage, parois vitrées, lanternes	DBS ENTREPRISE 2 Allée des Aunettes 91580 ETRECHY	109 654.50 €	131 585.40 €
2	Sols sportifs intérieur	ST GROUPE / SAS STTS 40 rue du Commerce 51350 CORMONTREUIL	57 060.00 €	68 472.00 €
TOTAL			166 714.50 €	200 057.40 €

A l'issue de la lecture de cette décision, M. le Maire souhaite compléter l'information avec les travaux prévus en régie par les services techniques relatifs à la remise en peinture de la salle de sport, des couloirs et des vestiaires, la création de sanitaires PMR, la mise en place d'un éclairage LED et la transformation du local à arbitre en local de stockage.

Il rappelle qu'un investissement conséquent va être réalisé et que l'objectif est de faire respecter la bonne utilisation de la surface de jeux avec notamment l'usage de chaussures adaptées. Il explique également que c'est pour cette raison qu'une vidéosurveillance sera installée.

Il ajoute qu'il s'agit d'une rénovation et que par conséquent les problématiques de douches, de vestiaires étroits et autres, demeureront toujours présentes.

2019-025 : Contrat de service avec la société DESMAREZ pour la mise à disposition de fréquence des émetteurs portatifs de la police municipale

Montant annuel : 360 € TTC

REMERCIEMENT

M. le Maire a communiqué les remerciements de l'association Karting Angerville et de l'association Les Music'Halles pour la subvention annuelle qui leur a été accordée.

INFORMATION

M. le Maire a informé l'assemblée du don de 50 € effectué par l'association LEA au profit du service jeunesse pour les services rendus lors de la galette.

PROCHAINS CONSEILS

- ↪ Mardi 10 septembre 2019 à 20h30
- ↪ Mardi 22 octobre 2019 à 20h30
- ↪ Mardi 19 novembre 2019 à 20h30
- ↪ Mardi 10 décembre 2019 à 20h30

PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- ↪ Mercredi 3 juillet 2019 à 19 heures – Saclas
- ↪ Mardi 24 septembre 2019 à 19 heures – Lieu indéterminé
- ↪ Mardi 5 novembre 2019 à 19 heures – Lieu indéterminé
- ↪ Mardi 17 décembre 2019 à 19 heures – Lieu indéterminé

QUESTIONS ORALES

En application de l'article 5 du règlement intérieur, M. le Maire a donné la parole à plusieurs élus qui ont soumis leurs questions par écrits.

La parole a été donnée à M. Daniel PLENOIS pour la lecture de sa question :

« La société ENEDIS nous a informé que la société 5COM allait prendre rendez-vous pour le remplacement des compteurs actuels par le nouveau compteur LINKY soi-disant pour un meilleur service, gratuit, mais qui fait polémique en France.

Bien que la décision finale revienne au propriétaire des locaux desservis, il nous apparaît judicieux de connaître la position de la mairie en ce domaine.

La Commune d'Angerville a-t-elle pris une position vis-à-vis de la pose des compteurs électriques LINKY ? »

M. le Maire indique qu'effectivement les compteurs communicant sont actuellement en déploiement sur la commune comme ils le sont depuis quelques années maintenant sur l'ensemble du territoire national. Il ajoute que ce déploiement fait l'objet d'une réglementation européenne qui prévoit que l'ensemble de l'union revoit les modes de comptage et mette en œuvre des compteurs communicant.

M. le Maire estime que la mairie n'a pas à se positionner sur ce type de question dans la mesure où il s'agit de relation entre le gestionnaire du réseau et l'utilisateur.

Il indique avoir parfaitement connaissance des sujets sensibles liés à ce compteur et rappelle que certains bâtiments de la ville sont déjà dotés de compteur Linky puisque toute nouvelle construction doit être équipée de compteurs communicant, c'est par exemple le cas pour le bâtiment situé route de Méréville.

Il indique également avoir souhaité qu'un courrier et une plaquette d'information soient distribués par ENEDIS, de même qu'il a souhaité que l'agent d'accueil de la MSAP soit sensibilisé aux premières questions pour expliquer et rassurer les administrés sur ce déploiement. Il tient par ailleurs à remercier la MSAP et la Mairie qui ont subi de vives insultes de part de certains concitoyens.

Il conclut en indiquant que les propriétaires disposent du choix de laisser l'accès ou non à leur propriété et précise toutefois, qu'à terme, ce ne sera pas sans conséquences financières.

M. Daniel PLENOIS remercie M. le Maire pour sa réponse.

La parole a ensuite été donnée à M. Franck THEVRET pour lecture de sa question :

« Dans le cadre de l'appel à projet lié au soutien des actions du PCAET mis en place lors du conseil communautaire du 4 Juin 2019 au travers de subventions pour les communes attribuées par la CAESE sur le fond dédié de 132 000 euros.

Nous proposons de développer le projet de plantation d'une haie vive et d'arbres le long du Chemin de Chartres (ancienne voie romaine, voir page 122 du PLU), dont le début serait au niveau de la route menant à Villeneuve jusqu'à la limite de la commune avec Méréville (longueur à voir en fonction du budget).

Aspects écologiques et préservation de la biodiversité :

Nous souhaitons développer autour de cette haie des zones de réserves expérimentales liées à l'étude de la protection de la biodiversité, avec notamment dans 1^{er} temps, des zones de réimplantation de perdrix (oiseaux emblématiques de la Beauce) et de faisans, dont il faudra étudier l'évolution afin de voir ce que nous pouvons faire sur un plus long terme.

Il est à noter que ces zones devront bénéficier de points d'eau d'autant plus nécessaires en période de fortes chaleurs.

Ces zones de réserves non chassées et bénéficiant de conditions écologiques spécifiques, seraient à définir en collaboration avec les agriculteurs et les chasseurs.

Aspects culturels et historiques :

Ce projet serait lié à un projet culturel dédié à l'histoire des origines d'Angerville, au niveau de l'histoire du chemin de Chartres, lieu de passage existant depuis le néolithique, menant à la commune d'Autruy sur Juine, au lieu dit « La Pierre » où se trouve un dolmen datant d'environ 5 000 ans.

Ce chemin fut transformé en voie Romaine reliant Chartres capitale des Carnutes à Sens capitale des Senons dont la frontière devait se trouver entre Angerville et Autruy, peut-être au niveau de Saint-Lubin hameau de Méréville.

Ce chemin a certainement été créé car il longeait à l'époque du néolithique, une ancienne rivière qui se jetait dans la Juine au niveau de « La Porte » sur la commune d'Autruy dont on voit très bien le cours sur les cartes bordé de nombreuses zones boisées (voir carte page 74 du PLU).

Il existerait encore aujourd'hui des sources au sud d'Angerville, qu'il serait intéressant de retrouver et qui selon certains dires pourrait permettre la création d'un petit plan d'eau.

Cette proximité d'eau a été favorable à la formation de fermes, de villas gallo-romaines dont on voit bien les vestiges sur les cartes satellitaires mais également sur la page 122 du PLU dont notamment au lieu-dit le « Bois Chenu » ou « la remise des murs » à la limite entre Angerville et Méréville.

L'origine d'Angerville serait liée au développement d'une ferme gallo-romaine en petit village.

Aspects pédagogique et scolaires :

Ce projet pourrait être développé dans le cadre d'un projet pédagogique avec les écoles avec un double intérêt, la sensibilisation aux problèmes écologiques liés à la disparition de la biodiversité, du réchauffement climatique mais aussi au niveau historique sur les origines de notre commune.

Aspects touristiques et activités physiques :

Ce projet pourrait aussi faire l'objet d'un chemin de randonnée en complément du GR111 et allant jusqu'à « La Pierre » au niveau d'Autruy, voire plus loin et même tout le long de la voie romaine.

A noter que le chemin de Chartres bénéficie déjà d'une haie à partir de Saint Lubin.

La question est, souhaitez-vous que notre commune développe ce type de projet en partenariat avec la CAESE ?

Si, oui, nous nous tenons à votre disposition pour le mener à bien. »

M. le Maire indique que c'est tout à fait l'objectif recherché par l'Agglomération dans la construction du PCAET, que les communes s'emparent du sujet et des fiches actions.

A cet égard il annonce être tout à fait favorable à ce qu'un groupe puisse se constituer pour commencer à réfléchir et voir de quelle manière il est possible de répondre à cette fiche action.

Il précise que la rivière appelée Vallée Sèche est inscrite au PLU comme zone de préemption d'Espace Naturel Sensible par le Département.

Il ajoute, concernant le point d'eau, qu'il faut travailler bien en amont et s'appuyer sur ce qui existe au niveau de la lagune de la station d'épuration qui comporte une véritable biodiversité et qui est un point de refuge.

Il indique également être d'accord avec M. Franck THEVRET pour associer les écoles et proposer un travail autour de cette thématique. Il informe que quelques pistes ont déjà été brièvement abordées et notamment sur un

partenariat avec une association qui pourrait être celle de la Petite Tortue à Pussay, assez proactive en la matière et habituée au milieu scolaire, pour avoir des premières actions de sensibilisation des enfants en développant des projets tels que les vergers pédagogiques, les potagers...

M. le Maire se tient donc à la disposition de M. Franck THEVRET pour monter une première réunion technique de travail avec toutes personnes souhaitant s'impliquer dans ce projet même externes au Conseil municipal.

M. Franck THEVRET, après repris la parole, est satisfait de cette réponse positive d'autant plus qu'il attire l'attention sur l'urgence attachée aux problématiques écologiques et qu'en effet, s'il devait y avoir des plantations il serait opportun de le faire courant novembre et décembre et en fonction de la subvention opérer une continuité tout le long de la voie romaine en concertation avec les agriculteurs.

En échange, M. le Maire indique que c'est la raison pour laquelle il faut être pragmatique, constituer un groupe de travail, aller sur place puis le moment venu, avoir une première prise de contact avec les propriétaires et les exploitants agricoles pour échanger sur ce qui peut être mis en œuvre et comment.

Il ajoute qu'une réflexion peut aussi être portée sur la parcelle communale de la Rigondaine, destinée à accueillir le futur forage et qui est libre de toute exploitation.

M. Franck THEVRET demandera en rendez-vous assez rapidement pour lancer ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Angerville, le 29 juin 2019

Le Maire

Johann MITTELHAUSSER

